

Sujet 6 : Comment l'école doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?

Quel fonctionnement du collège unique pour l'adapter à la diversité des élèves ?

Face à une hétérogénéité de plus en plus grande des classes dans le collège unique actuel, la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée prenant en compte les difficultés de chaque élève s'avère pédagogiquement et techniquement difficile au sein d'une même classe et d'autres solutions plus performantes et mieux adaptées doivent être envisagées :

- L'organisation du collège unique ne permet pas de répondre pleinement aux objectifs de formation des individus : la nécessité de parcours différenciés semble faire l'unanimité mais les formes structurelles à mettre en place ne s'imposent pas à l'évidence.
- Les itinéraires de découvertes sont ainsi mis en cause, certains préférant conserver les horaires matières pour les enseignements fondamentaux. En tout cas ces itinéraires dans leur forme actuelle n'apparaissent pas comme une forme de parcours différenciés devant être proposée à tous les élèves.
- La diversification des filières d'excellence dans des domaines précis où s'expriment les talents des élèves, apparaît comme une solution pour faire face aux difficultés rencontrées par certains élèves dans le collège unique actuel où les parcours différenciés sont rares et très partiels.
- Pour autant, la notion de classe de niveau ou l'idée de hiérarchie des filières sont totalement rejetées : quel que soit le parcours différencié suivi par l'élève, la mise en place de passerelles apparaît le complément indispensable à la diversification des filières d'excellence, un choix précoce d'orientation paraissant dangereux, en particulier pour les élèves lents ou immatures dont les talents s'expriment encore peu.

→ PROPOSITION : Maintenir le principe du collège unique dans le sens d'un lieu d'accueil unique mais en exploitant et en valorisant le talent de chaque élève par l'invention de parcours différenciés dans le cadre d'une diversification des filières d'excellence qui ne soit pas une sélection précoce.

A quel niveau faut-il envisager l'orientation des élèves ?

- La possibilité d'orientation des élèves est préconisée au niveau 5^{ème} pour certains, en fin de 4^{ème} pour d'autres.
- Des dispositifs d'alternance, école – lycée professionnel ou école – entreprise, ou de découverte professionnelle, apparaissent les mieux adaptés à une orientation positive. L'alternance permet à l'élève d'enrichir sa représentation des métiers et de faire un choix positif vers le lycée ou la formation professionnelle, susceptible de lui donner un parcours différencié adapté à son niveau et à ses goûts.
- La formation continue permettra à chaque individu de s'adapter à son futur métier, d'autant plus que la plupart des métiers que seront amenés à exercer nos jeunes n'existent pas actuellement, d'où l'exigence d'une culture commune minimale assurant à chaque élève un niveau facilitant son adaptation, avant d'envisager une orientation trop précoce.

→ PROPOSITION : Mettre en place des dispositifs de connaissance des métiers à l'extérieur de l'Ecole pour favoriser une orientation positive de l'élève, au niveau de scolarité le mieux adapté à chacun en fonction de ses goûts et de ses talents

A quel rythme faut-il envisager la scolarité d'un élève ?

- Chacun devrait pouvoir avancer à son rythme. Par exemple, un élève lent ou ayant des lacunes importantes devrait pouvoir suivre le niveau 6^{ème} et le niveau 5^{ème} en 3 ans si nécessaire.
- Si le collège unique doit construire un socle commun de culture générale pour tous les élèves d'une tranche d'âge, ce n'est pas son rôle de créer un système égalitaire.
- Le redoublement ne doit pas être systématique mais apparaît comme une nécessité dans certains cas, lorsqu'il est négocié et adapté.

→ PROPOSITION : Ne pas s'astreindre à un rythme unique pour tous les élèves mais adapter le rythme de scolarité au niveau de performances et au talent de chacun, grâce à des dispositifs facilitant des parcours différenciés où le redoublement serait une exception nécessaire et négociée.

Le modèle d'organisation de l'enseignement agricole ne semble pas généralisable au collège unique.